

## **CAHIER DES CHARGES POUR LE LANCEMENT DE COOPERATIVES DES SOLUTIONS : REFLEXION COLLECTIVE « DESIGN THINKING » POUR CREATION DE SOLUTION LOCALE EN REPONSE AUX BESOINS NON COUVERTS DES PERSONNES EN DIFFICULTE AVEC LES COMPETENCES DE BASE.**

### · **OBJET**

Le présent appel à projet a pour objet la constitution d'un groupe d'acteurs de terrain et de bénéficiaires souhaitant s'impliquer dans une démarche de réflexion collective « La Coopérative des solutions ». Il s'agit de concevoir, en un temps circonscrit, des propositions de réponses pour accompagner les personnes en difficulté avec les compétences de base, tant dans leur vie personnelle (accès aux droits, parentalité, notamment) que professionnelle (accès ou maintien dans l'emploi).

### · **CONTEXTE GENERAL**

L'illettrisme qualifie la situation des personnes qui, bien qu'ayant été scolarisées en France, ne maîtrisent pas les compétences de base nécessaires pour être autonomes dans les situations simples de la vie quotidienne. Aujourd'hui en France 2 500 000 personnes sont concernées, soit 7% de la population âgée de 16 à 65 ans.

Contrairement aux idées reçues, la moitié des personnes confrontées à l'illettrisme a plus de 45 ans et la moitié également vit dans les zones rurales ou faiblement peuplées. Les difficultés des personnes concernées s'aggravent avec l'âge. Il est donc essentiel de prévenir l'illettrisme dès l'enfance et de s'assurer tout au long de la scolarité obligatoire que chaque enfant maîtrise solidement la lecture, l'écriture et le calcul afin que ces acquis perdurent pendant toute la vie. Il est aussi tout à fait essentiel d'agir auprès des adultes pour qu'ils maîtrisent les compétences de base : plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme (51%) ont un emploi.

Enfin, la compétence numérique de base est également un enjeu majeur dans l'accès ou le maintien dans l'emploi, 15 % de personnes sont en difficulté aujourd'hui pour être autonomes dans les démarches et usages impliquant l'outil numérique.

*AGIR SUR TOUS LES FRONTS : l'illettrisme est un problème à résoudre collectivement*

L'action contre l'illettrisme doit être menée sur tous les fronts. D'abord pour éviter que l'illettrisme ne prenne racine dès l'enfance, ensuite pour permettre à ceux qui y sont

confrontés de réacquérir ou de conforter les compétences de base.

- Prévenir l'illettrisme dès la petite enfance, pour que les tout-petits se familiarisent avec les mots, les livres, puis à l'âge de l'apprentissage de la lecture que les enfants réussissent cette première phase d'acquisition, pour qu'ils se sentent en confiance et progressent ensuite régulièrement et de façon durable.
- Agir contre l'illettrisme pour aider les jeunes à réussir leur insertion professionnelle en *permettant à ceux dont la scolarité a été entravé* de parvenir autrement à maîtriser la lecture, l'écriture, le calcul, et les outils numériques : condition d'une insertion réussie et durable.
- Agir contre l'illettrisme pour sécuriser les parcours professionnels les plus fragiles : il s'agit de donner à *tous les actifs, salariés comme demandeurs d'emploi*, les moyens d'être autonomes.
- Agir contre l'illettrisme pour rendre effectif l'accès de tous aux droits.

#### · **CONTEXTE REGIONAL**

*En Normandie en 2011, 8 % des 16-65 ans ayant été scolarisés en France étaient en situation d'illettrisme soit 159 000 personnes. Si l'on ne se restreint pas aux personnes scolarisées en France, dans la région, un adulte sur dix rencontrait des difficultés jugées préoccupantes pour lire, écrire un mot ou encore comprendre un texte simple. L'illettrisme est, comme l'illectronisme, très lié au niveau de diplôme : plus le niveau d'études augmente, plus la proportion d'adultes en situation préoccupante face à l'écrit diminue. Les deux engendrent des phénomènes d'exclusion et de manque d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne. Région contrastée entre grandes métropoles et départements ruraux, la révélation des situations d'illettrisme, les dispositifs et leur accessibilité doivent être diversifiés.*

*Le programme de la coopérative des solutions vise à encourager et faciliter la conception de réponses les plus adaptées car imaginées par les acteurs mêmes qui pourront les mettre en œuvre dans la réalité de leur territoire.*

#### · **DEMARCHE ET METHODOLOGIE**

##### **A quoi sert le programme « La Coopérative des solutions » ?**

Le programme sert à créer collectivement une solution répondant à un besoin local identifié. La Coopérative des solutions est un outil de réflexion collective, une nouvelle modalité d'action de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme.

La Coopérative des solutions est constituée afin de cocréer rapidement des solutions innovantes autour de besoins non couverts des personnes en difficultés avec les compétences de base. La méthode, basée sur l'empathie, encourage la prise d'initiative de

tous les participants et spécifiquement des personnes concernées.

Sur 70 territoires *en France*, outre-mer compris, l'ANLCI propose donc d'impulser, de mettre au défi et d'accompagner un travail en commun, une coalition constructive d'acteurs, de personnes concernées et de décideurs, pour inventer et installer des solutions collectives qui répondent à l'enjeu du repérage et de l'accompagnement des personnes vers et dans les formations aux compétences de base. Il s'agit de transformer la réalité pour que les personnes confrontées à l'illettrisme trouvent une réponse à leurs difficultés.

Les 5 principes du programme :

- 1) Sur un territoire, réunir dans trois ateliers participatifs tous ceux qui souhaitent unir leur force et leurs compétences pour proposer une solution qui n'existe pas encore et qui réponde à l'enjeu du repérage et de l'accompagnement des personnes vers et dans les formations aux compétences de base,
- 2) Partir de la réalité des territoires, des acteurs, des décideurs, des personnes concernées, de leurs attentes, de leurs constats pour identifier clairement avec eux le problème qu'ils ont à résoudre collectivement (phase empathique, premier atelier),
- 3) Les accompagner avec des méthodes de réflexion nouvelles qui s'appuient sur l'intelligence collective, comme le design thinking ou la co construction, pour qu'ils inventent et dessinent ensemble le prototype de la solution à mettre en place et participent activement à son lancement (phase de création, deuxième atelier).
- 4) Associer à cette réflexion collective les personnes concernées par l'illettrisme pour bien prendre en compte leur ressenti, leurs stratégies et la réalité de leur situation,
- 5) Faire connaître les solutions et susciter l'intérêt pour la méthode pour reproduire la démarche sur de nouveaux territoires.

### ***Définition des rôles :***

#### **Quel est le rôle des acteurs locaux, des personnes et décideurs invités à participer au programme ?**

*L'acteur pivot s'engage à :*

- Piloter avec le coordinateur régional le processus de la coopérative des solutions :
  - o Définir une ambition et fournir des informations concernant le territoire à l'animateur en amont du cadrage
  - o Identifier, mobiliser et inviter les acteurs pour les ateliers
  - o Organiser la logistique des ateliers
  - o Participer aux ateliers

- Assurer une animation inter ateliers : partage des documents formalisé par le facilitateur aux acteurs, animation du groupe (ce qui est attendu pour le prochain atelier et compte rendu auprès de l'ANLCI)
- Proposer un modèle économique cohérent pour le développement de la solution
- Garantir la validité des tests
- Déployer, avec les autres acteurs, la solution en animant notamment des points de coordination réguliers pour suivre l'avancée du déploiement
- Co organiser une rencontre régionale ou une journée d'action contre l'illettrisme

*Les participants s'engagent à :*

- En amont, aider à la préparation des ateliers en lien avec l'animateur désigné par l'ANLCI,
- Participer aux journées de l'atelier,
- Contribuer à la réflexion collective, au design de la solution,
- Jouer un rôle actif dans l'amorçage de la solution collective,
- Participer à la rencontre régionale ou à la Journée d'Action Contre l'Illettrisme pour témoigner de son action dans la mise en œuvre de la solution collective et inspirer ceux qui souhaitent agir sur d'autres territoires.

## **Quel est le rôle de l'ANLCI ?**

Le coordinateur régional :

- Fait un état des lieux des acteurs et des besoins de son territoire afin de repérer des problématiques restées jusque-là sans réponse
- Accompagne l'acteur pivot dans le pilotage des coopératives sur son territoire de son initialisation jusqu'à la mise en œuvre de la solution
- Soutient l'acteur pivot dans l'amorçage des solutions,

La cheffe de projet :

- Cadre le programme (objectif, processus, planning, budget)
- Pilote le programme avec son équipe
  - Suivi des coûts, délais et planning
  - Réalise des bilans (4)
- Accompagne et soutient les coordinateurs régionaux

## Quel est le rôle des prestataires ?

- Prépare avec le coordinateur régional et l'acteur pivot le cadrage (éléments de contexte, adaptation du discours selon les participants)
- Anime et synthétise les ateliers de cadrage, prototypage et présentation & ancrage
- Debrief avec le coordinateur régional et l'acteur pivot entre chaque atelier

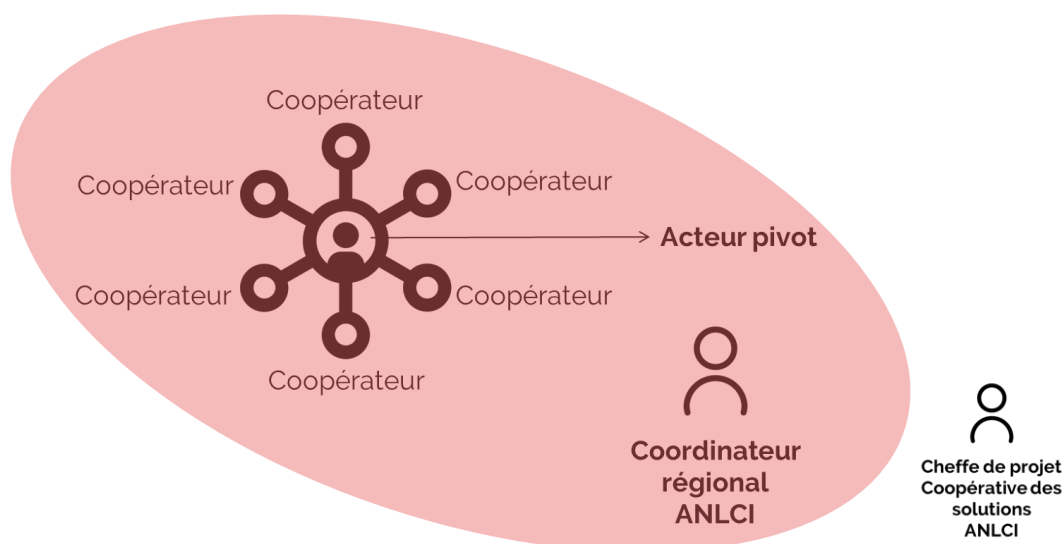
## Qui peut participer au programme « La Coopérative des solutions » ?

- Les décideurs, les élu(e)s des collectivités territoriales,
- Les intervenants de l'insertion professionnelle, la formation et l'emploi, les conseillers d'OPCO, de Transition Pro, du Conseil en évolution professionnelle, des missions locales, de Pôle emploi...
- Les entreprises, les représentants du personnels, élus au sein des instances représentatives du personnel,
- Les acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme,
- Les intervenants de l'action sociale,
- Les membres d'associations culturelles, sportives, éducatives ...
- Les animateurs de France services, le personnel des services publics de proximité,
- Les médiateurs et accompagnateurs numériques,
- Les personnes confrontées à l'illettrisme ou en formation,
- Les professionnels et intervenants dans le domaine de la santé, de la lecture publique
- ...
- (...)

Toutes celles et tous ceux qui, quel que soit leur milieu professionnel :

- sont amenés à rencontrer des personnes confrontées à l'illettrisme,
- ont conscience de la nécessité d'agir sur leur territoire,
- souhaitent unir leur action à celle des autres pour que des solutions nouvelles soient mises en place au profit des personnes.

## La gouvernance d'une coopérative des solutions :



### Qui peut candidater ?

Toute personne morale publique ou privée souhaitant initier une coopérative des solutions en tant que coopérateur ou acteur pivot.

### Comment se déroule le programme ?

Nous avons prévu une démarche participative en 4 étapes :

#### [dès aujourd'hui jusqu'à 2024]

- 1) Remonter des besoins non couverts sur le territoire via le présent AAP, identifier les bons relais, valider la pertinence d'une réponse collective, composer l'atelier,

2) Accompagner les parties prenantes dans les ateliers conduit par le prestataire :



3) Accompagner le démarrage et l'ancrage de la solution avec le coordinateur régional en prévoyant à minima deux points d'étape,

4) Partager avec d'autres son expérience de la méthode et les solutions lors d'une rencontre régionale ou bien lors d'une Journée Nationale d'Action contre l'Illettrisme

### Quels sont les documents et supports produits par le prestataire après les ateliers ?

- Atelier de cadrage : une note de cadrage formalisant la problématique ou le besoin sur lequel le groupe va travailler
- Atelier de prototypage : un compte rendu avec un plan d'action pour le développement, la mise en oeuvre et le test de la solution créée
- Atelier de présentation et ancrage : un compte rendu des tests menés et un plan d'ancrage

### Quels sont les facteurs de réussite des ateliers menés lors du programme ?

Afin que les ateliers se déroulent dans les meilleures conditions, plusieurs conditions sont à remplir :

- 1) Une compréhension du contexte territorial et du sujet
- 2) L'implication des parties prenantes tout au long du processus
- 3) La diversité des acteurs participants dont un politique reconnu sur le territoire
- 4) L'identification des éventuelles sources de financement pour ancrer la solution
- 5) L'implication et l'intégration des personnes en difficulté avec les compétences de base

- 6) Une compréhension des rôles des uns et des autres
- 7) Un calendrier validé par tous
- 8) Un investissement de chaque partie prenante avant, pendant et après chaque rencontre.
- 9) Un protocole cadré d'innovation : une problématique claire et qui donne envie, identifiée lors de la phase de cadrage ; des éléments d'inspiration ; des outils favorisant la créativité ; un protocole guidé et précis ; des perspectives de réalisation.
- 10) Des participants enthousiastes et d'horizons variés : des soutiens qui participent à la réalisation de la solution ; des agitateurs qui inspirent et offrent de nouvelles perspectives ; des utilisateurs qui vivent l'illettrisme au quotidien ; des facilitateurs qui apportent méthodes et outils d'animation.
- 11) Une intendance adaptée : mise à disposition d'un lieu et ravitaillement des participants.
- 12) Une ambiance propice et un état d'esprit ouvert : les participants aux ateliers sont bienveillants et énergiques, ils veulent prendre des risques et expérimenter.
- 13) Les travaux de la coopérative des solutions s'intègrent ou et complètent les projets territoriaux des acteurs clés

#### • **CALENDRIER :**

La coopérative des solutions est un programme cofinancé par le FSE+ dans le cadre de sa programmation 2022-2024. Le présent appel à projet couvre donc la même période pour le lancement des coopératives.

#### • **BUDGET PREVISIONNEL :**

Le budget prévisionnel de cette action est de 6000€ HT pour le financement du facilitateur des ateliers.

#### • **CRITERES DE SELECTION**

- Compréhension de la commande et respect du cahier des charges
- Un premier état des lieux de la situation à date :
  - Besoins globaux identifiés
  - Solutions existantes
  - Solutions passées
- Une première liste de 6 à 12 coopérateurs pour constituer le groupe



## · MODALITES DE REPONSE :

Les prestataires sont invités à adresser une offre avant **le 6 octobre 2023** à la cheffe de projet : [nelly.garnier@anlci.gouv.fr](mailto:nelly.garnier@anlci.gouv.fr)

Cette offre comportera, a minima, les éléments suivants :

- La proposition de travail comportant des éléments de contexte de la demande, d'organisation pour le lancement d'une telle démarche et le calendrier envisagé pour la mise en œuvre.
- la formulation explicite du frein (= du besoin) rencontré pour aider les personnes en situation d'illettrisme
- Des éléments de présentation de votre structure.
- l'identification des acteurs pertinents avec lesquels mettre en œuvre la coopérative
- La prévision de temps alloué à la mise en œuvre de la démarche.